

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2015

Étaient présents : MM Lepannetier Ruffault, Gestin, Dupire, Havard, Le Cuff, Morin, Veillaux, Le Saout, Trémier, Lemonnier, Serra, Simon, Vergnaud, Chesnel, Sylvestre, Harel Oger.

Était absente : M. David (excusé) a donné procuration à M. Veillaux, M. Landois (excusé) a donné procuration à Mme Sylvestre, Mme Chardin.

Mme Vergnaud a été désignée secrétaire de séance.

PRÉSENTATION DE MAGALIE MARTIN RECRUTÉE À LA MAISON DES SERVICES

Mme le Maire présente aux élus Magalie Martin, recrutée à la Maison des Services en tant qu'animatrice en gérontologie en remplacement de l'agent en congé maladie. Mme Martin profite de cette présentation pour exposer les actions en cours (repas de convivialité et réseau de convivialité) et notamment la fête des voisins des Littorelles qui aura lieu le samedi 18 juillet 2015 à la Maison des Services et où le Conseil Municipal et tous les seniors de la Commune sont conviés.

RÉFÉRENT SENIORS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des actions de la Communauté de Communes dédiées aux seniors, il convient de désigner un délégué communal chargé de ces actions. Plusieurs actions vont être mises en place avec différents partenariats : l'ADM., la Caisse de Retraite et l'UTL (l'Université du Temps Libre) pour les retraités mais aussi pour les nouveaux et futurs retraités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose Mme Gestin Martine comme déléguée référent pour les actions dédiées aux seniors de la Communauté de Communes.

SINISTRE POLLUTION – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des faits suivants :

Une pollution accidentelle au niveau de la zone de loisirs a été constatée le vendredi 12 juin. Les mesures d'informations et de déclarations ont été immédiatement transmises auprès du sous-préfet et de la Police de l'eau. Un dossier d'assurance a été constitué. Pour enrayer cette pollution et pour en trouver l'origine, Mme le Maire a été amenée à engager des frais (mise en place de barrage, pompage, prélèvement pour analyses, investigations)

Le montant des frais engagés à ce jour, sous couvert de l'assurance Groupama, est environ 30000 € TTC. Afin de couvrir ces frais et si des investigations complémentaires sont nécessaires et sous couvert de l'assurance, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la ligne budgétaire suivante :

- Article 61523 : + 60 000 € (dépenses fonctionnement)
- Article 70878 : + 60 000 € (recettes fonctionnement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre cette décision modificative budgétaire.

MATÉRIEL AU SERVICE TECHNIQUE – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

M. Morin, adjoint au Maire, chargé du service technique rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été exposé lors du budget primitif d'acquérir un mini tracteur avec une épareuse pour les besoins du service technique pour l'entretien des espaces verts (terrains de foot, zone de loisirs, chemins de randonnée). Il présente le matériel à acquérir et les différents devis qu'il a reçus des fournisseurs.

Il propose d'acheter un tracteur cadre John Deere (avec une garantie de 4 ans) ainsi qu'une épareuse (garantie 2 ans) pour un total de 37 956 € TTC. Plus tard ce matériel pourra être équipé d'autres accessoires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir ce matériel et décide de prendre une décision modificative budgétaire afin de compléter la prévision budgétaire en prenant sur les dépenses imprévues :

- Article : 2158.760 : + 10 000 €
- Article 020 : - 10 000 €

Il autorise Mme le Maire à la signature du bon de commande, de la demande de carte grise et du contrat d'assurance.

CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les locaux de l'ancienne école sont devenus vacants suite au déménagement des infirmières et de l'étéopathe. Elle informe les élus de la demande de location de ces cellules par M. et Mme Tréhour qui prennent la suite du fonds de commerce de l'entreprise Help Taxi Repessé.

Cette mise à disposition à titre onéreux comprendrait 2 cellules ainsi que les annexes communes (salle d'attente, hall, sanitaires, dégagement) ainsi que la cour et le préau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de mettre à disposition à titre précaire pour une durée de 1 an à M. et Mme Tréhour pour leur activité : 2 cellules et les annexes communes, le préau et la cour fermée pour un montant mensuel de 400 €.
- décide que les compteurs d'eau et d'électricité seront mis au nom de ces locataires et à leur charge.
- décide qu'un accès voiture au local de l'amicale laïque sera réservé et qu'une clé du portail sera remise à cette association.
- précise que le lavage et tout autre entretien des véhicules sera interdit.
 - précise que la 3^{ème} cellule restant disponible pourra faire l'objet d'une mise à disposition à titre précaire.
 - précise que les locaux communs et espaces extérieurs ne sont pas à usage exclusif de M. et Mme Tréhour

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer cette convention d'occupation précaire à titre onéreux.

RENTRÉE SCOLAIRE – CRÉATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE

Mme le Maire propose aux élus de créer un poste d'adjoint technique au service de la cantine et périscolaire. En effet, depuis plusieurs mois, un poste de contractuel est nécessaire pour le remplacement d'un agent. Cet agent ayant été réaffecté dans un autre service, ce poste devient vacant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique à raison de 19 h hebdomadaire, à compter du 1^{er} septembre 2015, suivant la répartition ci-après :

Fonctions du poste	Horaires	Total
Cantine municipale :	5 h x 140 jours	700 h
Garderie maternelle du soir	0.75 h x 140 jours	105 h
Ménage cantine scolaire	6 périodes de 3 h	18 h
Ménage salle ados/semaines scolaires	1 h x 34 semaines	34 h
Ménage salle ados/vacances	Toussaint : 2h / Hiver : 2h Pâques : 2h / Juillet : 9h	15 h
TOTAL DES HEURES PAR AN		872 h/an
CALCUL DU HEURES PAR SEMAINE	35 h (semaine temps complet) / 1 607 h (annuel temps complet) X 872 h (temps annuel du poste)	19 h / semaine

Le Conseil Municipal charge Mme le Maire de procéder à la publication du poste ainsi qu'à la nomination en tant que stagiaire de l'agent au 1^{er} septembre 2015.

RENTRÉE SCOLAIRE – POSTE ATSEM EN RENFORT

M. Dupire donne compte rendu du dernier conseil d'école et notamment du souhait de l'école d'avoir une poste supplémentaire à mi-temps d'un ATSEM pour la classe de GS/CP. Il donne connaissance des effectifs à la rentrée scolaire de septembre 2015. La Commission scolaire s'est réunie suite à ce conseil d'école et a émis un avis favorable à cette demande. M. Dupire fait le point également sur les TAP et les inscriptions des enfants des classes de CE2 à la « classe orchestre ». Il propose enfin que pour la nouvelle année scolaire les conseils d'école soient préparés en amont et qu'un élu supplémentaire participe à ces réunions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de renforcer pour cette année, un poste d'ATSEM à mi-temps sur l'année scolaire 2015/2016 à raison de 12 h par semaine pour la classe de GS/CP.
- de nommer Mme Sylvie Lemonnier en tant que déléguée complémentaire au conseil d'école.

Le Conseil Municipal charge Mme le Maire de procéder à l'établissement du planning des services périscolaires et l'autorise à régler les heures de renfort pour le personnel concerné par l'organisation du service scolaire et périscolaire.

Le Conseil Municipal rappelle enfin que la nouvelle salle en cours de construction est dédiée aux services périscolaires. Un planning sera mis en place au même titre que la salle de sport. L'école pourra l'utiliser aux créneaux dédiés.

RECETTES PROVENANT DES AMENDES DE POLICE

Mme le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture désignant les opérations acceptées pour bénéficier de subventions au titre des amendes de police. Il a été retenu pour la Commune de Gosné : aménagement piétonnier sécurisé, rue de la Lande d'Ouée : 5 350 € pour les trottoirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les produits désignés ci-dessus, les travaux étant à réaliser et budgétiser sur l'année 2015.

AVIS SUR DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – 9 BELLEVUE

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 8 février 2006, il a été institué un droit de préemption sur toutes les **zones U** du PLU à savoir UC, UE (lotissements exclus), UA, 1 AU, 1 AUA et 2 AU. Elle fait connaître qu'elle a reçu de l'étude notariée de Me Scouarnec et Gours, notaires à Rennes, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé, 9 Bellevue, appartenant à Mme Gallerne Simone, cadastré section n° ZH 21 pour une superficie de 3396 m² (en zone UE du PLU). Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

AVIS SUR DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – 1 ALLÉE DE LA GARENNE

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 8 février 2006, il a été institué un droit de préemption sur toutes les **zones U** du PLU à savoir UC, UE (lotissements exclus), UA, 1 AU, 1 AUA et 2 AU. Elle fait connaître qu'elle a reçu de l'étude notariée de Me Gatel et Texier, notaires à Liffré, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé, 1 Allée de la Garenne, appartenant à Mme Fontaine Gilberte, cadastré section n° AB 128 pour une superficie de 197 m² et Z0 62 pour une superficie de 427 m² (en zone UE du PLU). Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

RAPPORT ANNUEL DU SMICTOM 2014

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le décret 2000-404 du 11 mai 2000 prévoit l'établissement d'un rapport annuel rédigé par le Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères. Ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal. M. DUPIRE, délégué au SMICTOM de Fougères présente le rapport de l'activité 2014.

En 2014, le SMICTOM aura traité 44 054 tonnes de déchets, soit 582 Kg par habitant (+3.3% par rapport à 2013)

- déchets recyclables : 6 659 tonnes, soit 87 Kg par habitant (-2 % par rapport à 2013)
- déchetteries : 23 356 tonnes, soit 308 Kg par habitant (+ 6.2 % par rapport à 2013)
- ordures ménagères : 14 139 tonnes, soit 187 Kg par habitant (+ 1.3 % par rapport à 2013).

M. Dupire présente les différents éléments du rapport :

La collecte de l'ensemble des déchets représente un coût de 69 € par habitant (en légère augmentation). La collecte des sacs jaunes a diminué ce qui diminue la recette des produits recyclables. Il présente les différentes actions du service : recyclerie, prévention, communication, animation, caravane main verte... et informe qu'il est prévu d'investir une plateforme pour le traitement des sacs jaunes pour Fougères et Vitré sur le territoire de Fougères. Il précise également que l'accès à la déchetterie n'est possible qu'en présentant une carte d'adhérent. Le formulaire de demande de carte est téléchargeable sur le site du SMICTOM. Il précise enfin que la nouvelle déchetterie prévue sur la zone de La Mottais est en attente de l'acquisition définitive du terrain par la Communauté de Communes du pays de St Aubin du Cormier.

Le Conseil Municipal prend acte du dit rapport.

RÉFORME TERRITORIALE

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le contexte de la loi *NOTRE* (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) qui va obliger les ECPI à franchir le seuil minimum de 15 000 habitants.

La Communauté de Communes de St Aubin comptant 13000 habitants est directement concernée.

Afin de faire face à cet enjeu, la Communauté de Communes de St Aubin a engagé une étude sur 2 missions :

- élaborer 1 projet de territoire
- élaborer des scénarios de regroupement.

Ces éléments ont été présentés à l'ensemble des conseillers municipaux fin juin.
Mme le Maire laisse la parole aux élus afin d'échanger sur les éléments présentés.

Mme le Maire informe de la suite à donner puisque ces modifications de périmètre, selon la loi NOTRE, devront être effectifs pour le 01 janvier 2017.

- Dégager les éléments essentiels du projet de territoire afin de s'assurer qu'ils pourront être exercés dans un nouvel ECPI. Mme le Maire présente ces éléments.
- Engager les discussions avec les territoires voisins

Mme le Maire informe également des autres éléments du projet de la loi NOTRE qui prévoit entre autres le transfert automatique de la compétence Eau-Assainissement à l'EPCI pour 2020.

DIVERS

Mutation : Mme le Maire informe les élus d'une mutation d'un agent du service technique sur une autre Commune au 1^{er} septembre 2015.

Panneaux sur parking « Handicapés » : la Commission voirie est chargée de faire le point sur la matérialisation des parkings réservés aux personnes handicapées.

Conteneur à papier : le conteneur à papier de la cour de l'ancienne école publique sera enlevé.

Zone de Loisirs : nouvelle visite pour les élus : jeudi 16 juillet à 19h00.